



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 45669

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les graves menaces pesant actuellement sur la caisse de retraite des clercs et employés de notaires (CRCEN) qui regroupe près de 140 000 assujettis. En effet, d'importants dysfonctionnements apparaissent dans le traitement des dossiers. Actuellement, 100 000 feuilles de maladie sont en souffrance et d'ici à la fin de l'année, ce chiffre sera de l'ordre de 250 000. Le nombre de familles directement concernées se monte à 85 000. Cette situation est causée par l'insuffisance d'effectifs. Il est donc difficilement admissible que les représentants de l'Etat au conseil d'administration de cette caisse aient fait échec au recrutement de 29 salariés, au mépris des souhaits exprimés, de manière unanime, par le président, le conseiller d'Etat et les représentants élus (salariés, retraités, notaires). Ces 29 emplois supplémentaires permettraient de mettre un terme aux nombreux problèmes constatés au sein de la CRCEN et de résorber le retard dans le traitement des dossiers. C'est la raison pour laquelle il lui demande de mesurer l'ampleur de l'inquiétude des cotisants à cette caisse et de prendre rapidement les mesures qui s'imposent afin de pourvoir les emplois manquants et de rétablir le bon fonctionnement de ce régime spécial.

Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45669

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2688

Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4720